

Conseil Municipal du 25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 26

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Marie Latapie - Charley Mingeon - Amélie Viallet

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 19 avril 2024

Date de publication : 30 avril 2024

Délibération n°2024-044: Convention tripartite de partenariat dans le cadre d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour des aides pour l'assainissement collectif 2024

Madame le Maire :

- Rappelle que le Syndicat a dans son périmètre de compétences un réseau de collecte et l'UDEP des Iles, structures communes avec Aime la Plagne et La Plagne Tarentaise.
- Rappelle que le Syndicat a décidé dans le cadre de sa politique de l'eau et de l'assainissement, de lancer une démarche d'optimisation de la gestion patrimoniale de ce service, pour cela il doit mettre en place de nouveaux équipements d'autosurveillance afin de limiter les eaux claires parasites pour optimiser le traitement des eaux usées.
- Précise que le Comité Syndical va solliciter à l'Agence de l'Eau les aides financières les plus élevées possibles pour financer ce projet intercommunal d'instrumentation, dans le cadre du diagnostic permanent et de performance hydraulique sur le réseau de collecte.
- Rappelle que dans le respect des préconisations de l'Agence de l'Eau, le SIGP sera seul demandeur de la subvention pour la totalité des travaux cités dans le dossier constitué en collaboration avec les communes d'Aime La Plagne et de La Plagne Tarentaise.
- Précise que suivant ce cadre établi, il est nécessaire que la commune autorise le SIGP à la représenter auprès de l'Agence de l'Eau pour toutes les démarches à effectuer pour la demande et l'obtention de la subvention.
- Présente la convention tripartite de partenariat et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.

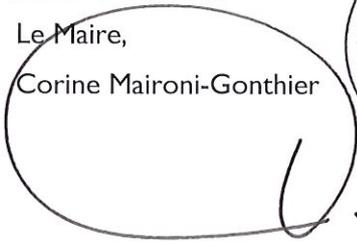
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise le SIGP à la représenter auprès de l'Agence de l'Eau pour toutes les démarches à effectuer pour la demande et l'obtention de la subvention concernant les aides pour l'assainissement collectif 2024 ;**
- **Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention tripartite de partenariat et tous documents afférents ;**
- **Charge le Maire de notifier la présente délibération au SIGP, à l'Agence de l'Eau et à Mme la Trésorière syndicale de Moûtiers.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

